



PROGRAMME DE FORMATION

Conduite en sécurité des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté conforme à la R489 catégorie 5

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Conduire et utiliser un chariot automoteur à conducteur porté en sécurité, pour le conducteur et les personnes de l'environnement.

A l'issue de la formation, le participant doit :

- Disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté concernés.
- Connaître les règles de conduite et de sécurité relatives aux chariots à conducteur porté conformément à l'article R4323-55 du code du travail.
- Pouvoir obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur, conformément à l'arrêté du 02 décembre 1998 et à la recommandation R489 de la CNAM.

PUBLIC VISE :

Formation tout public, pour toute personnes débutantes ou expérimentées amenées à utiliser un chariot automoteur de manutention à conducteur porté.

Accessible aux personnes en situation de handicap : S'adresser au référent handicap afin d'envisager des adaptations pédagogiques si nécessaire.

PREREQUIS :

Être médicalement apte, avoir minimum 18 ans et maîtriser la langue française.

En cas de tests secs :

Tout conducteur doit avoir bénéficié d'une formation à la conduite dont la durée et le contenu doivent être adaptés compte tenu de son expérience pratique de la conduite et de la complexité de l'équipement de travail concerné. Cette formation est rendue obligatoire par l'article R.4323-55 du Code du travail. Ses modalités sont définies à l'article 1 de l'arrêté du 2 décembre 1998 pris en application de cet article.

Pour se présenter au test CACES® le candidat doit présenter une attestation, établie par un organisme spécialisé ou par son employeur, mentionnant qu'il a bénéficié d'une formation lui permettant à minima de disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définis en annexe 2.



MODALITES PEDAGOGIQUES :

Formation sur mesure organisée en intra ou en inter-entreprises pour un maximum de 6 stagiaires de même niveau.

- **Moyens pédagogiques :**
 - Séances de formation en salle, dossier technique remis aux stagiaires
 - Etudes de cas concrets, exposés théoriques
 - Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
 - Organisation par ateliers pédagogiques
- **Moyens d'encadrement :**
 - Formateurs qualifiés
 - Testeurs qualifiés appartenant à un organisme certifié CACES®
- **Moyens matériels :**
 - Salles de formations équipées
 - Vidéoprojecteur
 - Diaporama
 - Equipement de Protection Individuel (EPI)
 - Terrain ou aire d'évolution
 - Chariots de différentes catégories, thermiques ou électriques
 - Différents types de charges : Palettes, caisses, charges réelles, volumineuses
 - Plan incliné, remorque

SUIVI ET EVALUATION DES ACQUIS :

- **Evaluation**
 - Mise en situation pour évaluer les acquis en cours de formation
 - Examen théorique : Questionnaire à choix multiples (QCM) (réussite à 70 % minimum)
 - Examen pratique de manipulation du ou des chariots (réussite à 70 % minimum)
 - Maximum 6 UT de tests pratiques par jour d'évaluation et par testeur
- **Evaluation de l'action de formation**
 - Evaluation à chaud du niveau de satisfaction immédiat des participants
 - Une évaluation à froid peut-être conduite si prévue à la convention de formation
- **Suivi**
 - Attestation de présence individuelle et de réussite et/ou échec
 - Délivrance du CACES® R489 catégorie 5 – Validité 5 ans



CONTENU :

Conformément à la recommandation de la CNAM :

Théorie :

- Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, ..).
- Connaître la technologie des chariots utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements interchangeables potentiels ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction.
- Identifier les différents types de chariots, leurs caractéristiques et leurs capacités.
- Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
- Connaître et maîtriser les conditions de stabilité des chariots pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
- Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté.
- Savoir exploiter les chariots de manutention à conducteur porté (identification des charges, dispositifs de réglage des sièges, freinage, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations).

Pratique

- Connaître et effectuer les vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).
- Réaliser les prises de poste et les vérifications du chariot.
- Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite et de chargement du chariot de manutention à conducteur porté, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci.
- Vérifier l'état du chariot (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

LIEU :

En inter sur notre centre de VIRY CHATILLON (91170) ou en intra entreprise

DUREE :

2 jours (7 heures par jour) suivant la formule (théorie, pratique et examen CACES)[®]

PERIODE :

A définir selon disponibilités – Sessions de formation hebdomadaires

COÛT :

Suivant convention de formation

RIS FORMATION